

Aménagement des cours d'eau autour du Lac de Grand-Lieu

- Description des projets en phase travaux
- Description des projets en phase exploitation
- Adresses et communes d'implantation des sites de projet

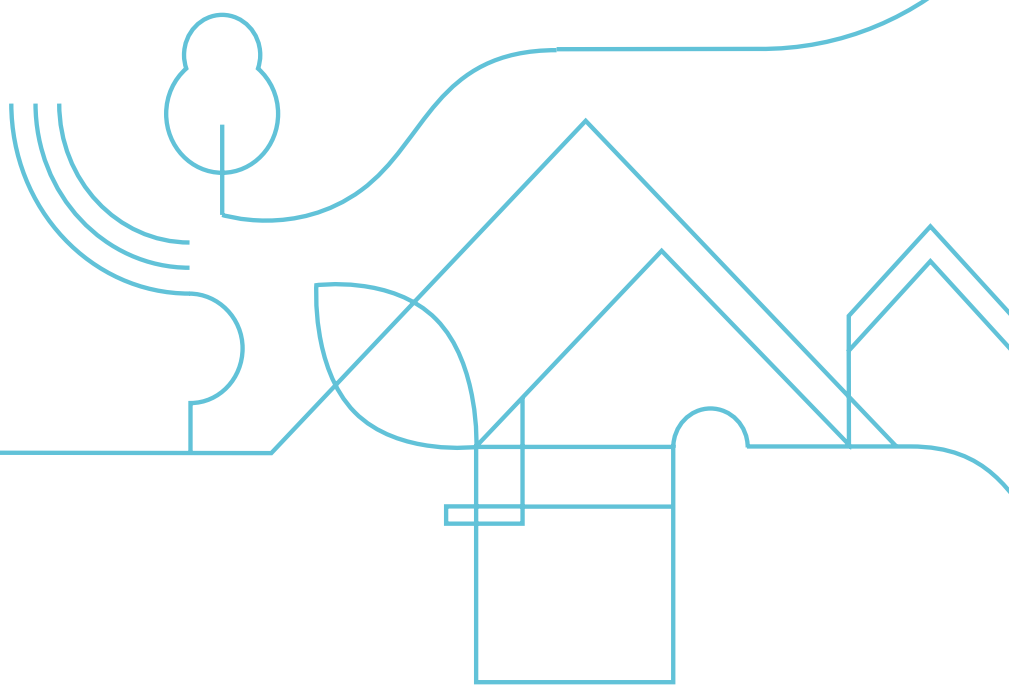


Table des matières

Table des matières	1
1. Description des projets en phase travaux.....	2
2. Description des projets en phase exploitation.....	9
3. Adresses et communes d'implantation des sites de projet.....	11



1. Description des projets en phase travaux

Ce chapitre décrit de manière synthétique la phase travaux pour chacun des sites. Un descriptif plus complet est présent dans la notice technique VRD d'Ingérop (Annexe facultative n°2).

Site n°1 - port de la Morinière à Port Saint Père

Les travaux VRD consistent en :

- Une phase de préparation et d'installation de chantier comprenant les plans d'exécution, les demandes de DICT, le constat d'huissier, la sécurisation du site...etc
- Travaux préparatoires
- Adaptation des réseaux si nécessaire (mise à la côte des émergences, déplacement des ouvrages de captage des eaux pluviales)
- Terrassement/Modelage
- Mise en œuvre des bordures, volige et ouvrages préfabriqués
- Réalisation des revêtements y compris les structures complètes ou les compléments
- Réalisation des différents essais nécessaires à la stabilité et à la fonctionnalité des ouvrages
- Mise en place de la signalisation verticale et horizontale
- Réception du chantier avec envoi du DOE (Dossier d'ouvrages exécutés)

Les travaux paysagers consistent en :

- Une phase de protection des arbres existants du site
- La réalisation des fosses d'arbres,
- Le travail de sol, la préparation des espaces de plantation et la mise en œuvre de la terre végétale en vue des travaux de plantations,
- La réalisation de mobiliers sur mesure, haltes vélos et de support de signalétiques.

Ce projet se situe dans un secteur à fort enjeux touristiques et de loisirs (navigation, camping, pique-nique...etc) que ce soit pour les riverains ou les personnes de passage.

Afin de préserver l'usage de ce site au maximum et occasionner le moins de perturbation possible, il serait intéressant d'intervenir en dehors de la saison estivale. Ainsi, dans un souci d'optimisation du temps de travaux et toujours pour éviter les nuisances, nous proposons de programmer les travaux à compter de septembre pour les travaux VRD ce qui permettra de poursuivre sur les travaux de plantation propices entre novembre et mars/avril.

Proposition de période d'intervention possible :

	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv	Fev.	Mars	Avril
VRD								
Paysage								

Les travaux de débroussaillage et d'abattage auront lieu sur les mois de septembre et octobre.

Site n°2 - marais de Prévard à Saint Leger les Vignes

Les travaux paysagers consistent en :

- Une phase de préparation et d'installation de chantier comprenant les plans d'exécution, les demandes de DICT, le constat d'huissier, la sécurisation du site...etc
- Travaux préparatoires (arrachage de haies)
- Une phase de protection des arbres existants du site
- La réalisation des fosses d'arbres,
- Le travail de sol, la préparation des espaces de plantation et la mise en œuvre de la terre végétale en vue des travaux de plantations,
- La réalisation de mobiliers sur mesure, haltes vélos et de support de signalétiques,
- La réalisation d'un observatoire,
- Réception du chantier avec envoi du DOE (Dossier d'ouvrages exécutés)

Ce projet se situe dans un secteur propice aux promenades donc afin de préserver l'usage de ce site au maximum et occasionner le moins de perturbation possible, il serait intéressant d'intervenir en dehors de la saison estivale. Cependant les travaux devront être réalisés avant les périodes d'inondabilité.

Ainsi, dans un souci d'optimisation du planning et toujours pour éviter les nuisances et les problématiques liées à la montée des eaux, nous proposons de programmer les travaux à compter du mois de septembre, hors plantation, ce qui permettra de poursuivre par végétalisation courant octobre/novembre.

Proposition de période d'intervention possible :

	Sept.	Oct.	Nov.
VRD			
Paysage			

Site n° 3 - bords du Tenu à Saint Mars de Coutais

Les travaux relatifs VRD consistent en :

- Une phase de préparation et d'installation de chantier comprenant les plans d'exécution, les demandes de DICT, le constat d'huissier, la sécurisation du site...etc
- Travaux préparatoires
- Adaptation des réseaux si nécessaire (mise à la côte des émergences, déplacement des ouvrages de captage des eaux pluviales)
- Terrassement/Modelage
- Mise en œuvre des bordures, volige et ouvrages préfabriqués
- Réalisation des revêtements y compris les structures complètes ou les compléments
- Réalisation des différents essais nécessaires à la stabilité et à la fonctionnalité des ouvrages
- Mise en place de la signalisation verticale et horizontale
- Réception du chantier avec envoi du DOE (Dossier d'ouvrages exécutés)

Les travaux paysagers consistent en :

- Une phase de protection des arbres existants du site
- La réalisation des fosses d'arbres,
- Le travail de sol, la préparation des espaces de plantation et la mise en œuvre de la terre végétale en vue des travaux de plantations,
- La réalisation de mobiliers sur mesure, haltes vélos et de support de signalétiques,
- La réalisation de ponton flottant sur mesure.

Ce projet se situe dans un secteur propice aux loisirs des riverains et des promeneurs (balade, pique-nique, pêche...etc) donc afin de préserver l'usage de ce site au maximum et occasionner le moins de perturbation possible, il serait intéressant d'intervenir en dehors de la saison estivale. Cependant les travaux devront être réalisés avant les périodes d'inondabilité.

Ainsi, dans un souci d'optimisation du planning et toujours pour éviter les nuisances et les problématiques liées à la montée des eaux, nous proposons de programmer les travaux à compter du mois de septembre, pour les travaux VRD, ce qui permettra de poursuivre par les travaux de plantation courant octobre/novembre.

Proposition de période d'intervention possible :

	Sept.	Oct.	Nov.
VRD			
Paysage			

Site n° 4 - port du Tenu à Machecoul - St Même

Les travaux VRD consistent en :

- Une phase de préparation et d'installation de chantier comprenant les plans d'exécution, les demandes de DICT, le constat d'huissier, la sécurisation du site...etc
- Travaux préparatoires
- Adaptation des réseaux si nécessaire (mise à la côte des émergences, déplacement des ouvrages de captage des eaux pluviales)
- Terrassement/Modelage
- Mise en œuvre des bordures, volige et ouvrages préfabriqués
- Réalisation des revêtements y compris les structures complètes ou les compléments
- Réalisation des différents essais nécessaires à la stabilité et à la fonctionnalité des ouvrages
- Mise en place de la signalisation verticale et horizontale
- Réception du chantier avec envoi du DOE (Dossier d'ouvrages exécutés)

Les travaux paysagers consistent en :

- Une phase de protection des arbres existants du site
- La réalisation des fosses d'arbres,
- Le travail de sol, la préparation des espaces de plantation et la mise en œuvre de la terre végétale en vue des travaux de plantations,
- La réalisation de mobiliers sur mesure, haltes vélos et de support de signalétiques,
- La réalisation d'aire de jeux sur mesure y compris sol de réception,
- Les travaux de renaturation de berge et techniques de génie végétal,

- Les travaux d'équipements bois de type clôture bois, lisses bois, gestion des accès par portail, portillon, portiques d'accès.

Ce projet se situe dans un secteur à fort enjeux touristiques et de loisirs (kayak, jeux, pique-nique, pêche...etc) que ce soit pour les riverains ou les personnes de passage. Afin de préserver l'usage de ce site au maximum et occasionner le moins de perturbation possible, il serait intéressant d'intervenir en dehors de la saison estivale.

Cependant les travaux devront être réalisés avant les périodes d'inondabilité. Ainsi, dans un souci d'optimisation du planning et toujours pour éviter les nuisances et les problématiques liées à la montée des eaux, nous proposons de programmer les travaux à compter du mois de septembre, pour les travaux VRD, ce qui permettra de poursuivre par les travaux de plantation courant octobre/novembre.

Proposition de planning :

	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv
VRD					
Paysage					

Site n° 5 - bords de la Boulogne à Saint Philbert de Grand Lieu

Les travaux VRD consistent en :

- Une phase de préparation et d'installation de chantier comprenant les plans d'exécution, les demandes de DICT, le constat d'huissier, la sécurisation du site...etc
- Travaux préparatoires
- Adaptation des réseaux si nécessaire (mise à la côte des émergences, déplacement des ouvrages de captage des eaux pluviales)
- Terrassement/Modelage
- Mise en œuvre des bordures, volige et ouvrages préfabriqués
- Réalisation des revêtements y compris les structures complètes ou les compléments
- Réalisation des différents essais nécessaires à la stabilité et à la fonctionnalité des ouvrages
- Mise en place de la signalisation verticale et horizontale
- Réception du chantier avec envoi du DOE (Dossier d'ouvrages exécutés)

Les travaux paysagers consistent en :

- Une phase de protection des arbres existants du site
- La réalisation des fosses d'arbres,
- Le travail de sol, la préparation des espaces de plantation et la mise en œuvre de la terre végétale en vue des travaux de plantations,
- La réalisation de mobiliers sur mesure, haltes vélos et de support de signalétiques,
- La réalisation d'aire de jeux sur mesure y compris sol de réception,
- Les travaux d'équipements bois de type clôture bois, lisses bois, gestion des accès par portail, portillon, portiques d'accès.

Ce projet se situe dans un secteur à fort enjeux touristiques et de loisirs (kayak, jeux, pique-nique, pêche...etc) que ce soit pour les riverains ou les personnes de passage.

Afin de préserver l'usage de ce site au maximum et occasionner le moins de perturbation possible, il serait intéressant d'intervenir en dehors de la saison estivale. Ainsi, dans un souci d'optimisation du temps de travaux et toujours pour éviter les nuisances, nous proposons de programmer les travaux à compter de septembre pour les travaux VRD ce qui permettra de poursuivre sur les travaux de plantation propices entre novembre et février.

Aucune intervention ne doit être programmée sur les mois de mars/avril car cela impacterait certaines espèces protégées.

Proposition de période d'intervention possible :

	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv	Fev.
VRD						
Paysage						

Site n° 6 - bords de l'Ognon à Pont Saint Martin : 2 sous-secteurs

Pour les 2 sous-secteur :

Les travaux VRD consistent en :

- Une phase de préparation et d'installation de chantier comprenant les plans d'exécution, les demandes de DICT, le constat d'huissier, la sécurisation du site...etc
- Travaux préparatoires
- Adaptation des réseaux si nécessaire (mise à la côte des émergences, déplacement des ouvrages de captage des eaux pluviales)
- Terrassement/Modelage
- Mise en œuvre des bordures, volige et ouvrages préfabriqués
- Réalisation des revêtements y compris les structures complètes ou les compléments
- Réalisation des différents essais nécessaires à la stabilité et à la fonctionnalité des ouvrages
- Mise en place de la signalisation verticale et horizontale
- Réception du chantier avec envoi du DOE (Dossier d'ouvrages exécutés)

Les travaux paysagers consistent en :

- Une phase de protection des arbres existants du site
- La réalisation des fosses d'arbres,
- Le travail de sol, la préparation des espaces de plantation et la mise en œuvre de la terre végétale en vue des travaux de plantations,
- La réalisation de mobiliers sur mesure, haltes vélos et de support de signalétiques,
- La réalisation de ponton flottant sur mesure,
- Les travaux de renaturation de berge et techniques de génie végétal,
- Les travaux d'équipements bois de type clôture bois, lisses bois, gestion des accès par portail, portillon, portiques d'accès,

Ce projet se situe dans une zone à fort enjeux touristiques et de loisirs (navigation, Évènements culturels, pêche, restauration....etc) que ce soit pour les riverains ou les personnes de passage.

Afin de préserver l'usage de ce site au maximum et occasionner le moins de perturbation possible, il serait intéressant d'intervenir en dehors de la saison estivale. Cependant les travaux devront être réalisés avant les périodes d'inondabilité. Ainsi, dans un souci d'optimisation du planning et toujours pour éviter les nuisances et les problématiques liées à

la montée des eaux, nous proposons de programmer les travaux à compter du mois de septembre pour les travaux VRD ce qui permettra de poursuivre par les travaux de plantation courant octobre/novembre.

Proposition de planning :

	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv
VRD					
Paysage					

Pour le sous-secteur Quai des Romains :

D'après les informations cartographiques transmises par Synergis, le projet d'aménagement ne se situe pas dans une zone humide. La circulation des engins de chantier pourra se faire sur l'ensemble de la zone d'étude tout en évitant d'impacter l'accès piéton et véhicule au chemin se situant dans le prolongement du Quai des Romains.

Pour le sous-secteur Rue Maurice Utrillo-Petit Lieu :

D'après les informations cartographiques transmises par Synergis, le projet de réaménagement ne se situe pas dans une zone humide.

Lors des travaux dans ce sous-secteur, il sera primordial d'éviter au maximum les interventions par la Rue Maurice Utrillo soumise à un trafic quotidien dense. Cependant, lors du remplacement des barrières métalliques par des barrières en bois, un alternat devra être mis en place pour gérer la circulation, permettre l'intervention de l'entreprise et la sécurisation de la zone qui sera temporairement sans barrière. La partie Est et Ouest se feront l'une après l'autre permettant la circulation en demie chaussée le temps des travaux.

L'accès au reste du chantier se fera par le parking de la boulangerie mais n'empêchera pas le stationnement habituel.

Site n° 7 - port de la Halbrandière à Saint Aignan de Grand Lieu

Les travaux VRD consistent en :

- Une phase de préparation et d'installation de chantier comprenant les plans d'exécution, les demandes de DICT, le constat d'huissier, la sécurisation du site...etc
- Travaux préparatoires
- Adaptation des réseaux si nécessaire (mise à la côte des émergences, déplacement des ouvrages de captage des eaux pluviales)
- Terrassement/Modelage
- Mise en œuvre des bordures, volige et ouvrages préfabriqués
- Réalisation des revêtements y compris les structures complètes ou les compléments
- Réalisation des différents essais nécessaires à la stabilité et à la fonctionnalité des ouvrages
- Mise en place de la signalisation verticale et horizontale
- Réception du chantier avec envoi du DOE (Dossier d'ouvrages exécutés)

Les travaux paysagers consistent en :

- Une phase de protection des arbres existants du site
- La réalisation des fosses d'arbres,

- Le travail de sol, la préparation des espaces de plantation et la mise en œuvre de la terre végétale en vue des travaux de plantations,
- La réalisation de mobiliers sur mesure, haltes vélos et de support de signalétiques,
- Les travaux de renforcement de berge par tunage bois,
- Les travaux d'équipements bois de type clôture bois, lisses bois, gestion des accès par portail, portillon, portiques d'accès.

L'accès au site se fait par le chemin existant et est assez confidentiel. Il est souhaité que cela reste ainsi par la suite. Une attention particulière sera donc apportée sur le maintien de l'accès au chemin tout au long de l'intervention pour les travaux en faisant en sorte de limiter les flux extérieurs.

La zone de mise à l'eau, en extrémité du chemin, est définie comme une zone humide. Les interventions sur cet espace devront donc être limitées dans l'espace et le temps, en privilégiant les mois de septembre et octobre et en utilisant des engins de faible portance ou des plaques de répartition de charge.

L'entrée du site (zone de stationnement, accueil et halte vélo) pourra être réalisée dans un second temps, après les travaux cités ci-dessus pour éviter des dégradations. Ces secteurs n'étant pas contraints par des zones humides notamment. Ainsi, il est proposé de programmer les travaux à compter du mois de septembre jusqu'à février, Aucune intervention n'est possible sur mars et avril pour ne pas impacter les espaces protégées.

Proposition de période d'intervention possible :

	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv	Fev.	Mars	Avril
Secteur en zone humide								
Chemin de l'Halbrandière et entrée du site								
Paysage								

2. Description des projets en phase exploitation

Ce chapitre décrit de manière synthétique la phase travaux pour chacun des sites. Un descriptif plus complet avec plan est présent dans la notice aménagements paysagers de Faar Paysage (Annexe facultative n°2).

Site n°1 - port de la Morinière à Port Saint Père

(cf p.4 de la notice aménagements paysagers - Faar Paysage)

- Aménagement de l'entrée de site, valorisation des vues sur le port et l'Acheneau, dispositif d'accueil du public et végétalisation renaturation
- Maintien de l'existant : accès à la cale de mise à l'eau et accès véhicules
- Requalification de la poche de stationnement en entrée de site (stationnement longitudinal) et désimperméabilisation et renaturation des sols
- Gestion de la topographie, espace public en terrasse
- Suppression de la strate arbustive, haies existantes au profit de vues ouvertes
- Mise en valeur des terrasses, aménagement d'un espace convivial dédié à la pause (mobiliers, grandes tablées etc...)
- Aménagement d'une place PMR et d'un accès PMR vers les toilettes et le camping

Site n°2 - marais de Prévard à Saint Leger les Vignes

(cf p.21 de la notice aménagements paysagers - Faar Paysage)

- Aménagement d'une halte avec un support pour 8 vélos
- Aménagement de l'accès au site avec un panneau de Lac et un support pour 3 vélos.
- Aménagement de la station n°1 : microarchitecture / land art
- Aménagement de la station n°2 : microarchitecture cadrage XXL + assises
- Aménagement d'un observatoire d'hiver, une avancée sur les prairies inondables

Site n°3 - bords du Tenu à Saint Mars de Coutais

(cf p.45 de la notice aménagements paysagers - Faar Paysage)

- Mise en valeur et accessibilité du ponton de pêche existant
- Aménager un ponton dédié aux embarcations, pêcheurs et mettant en valeur une avancée sur le Tenu
- Renouvellement des arbres
- Amélioration des abords du site : les accès et cheminements, désimperméabilisation et renaturation sur la rue du Tenu. Gestion des problématiques d'occupation illégale sur la prairie
- Aménagement des espaces de pause, de détente et d'observation, inscrits dans la pente, mettant en valeur les bords du Tenu et les vues sur le marais

Site n° 4 - port du Tenu à Machecoul - St Même

(cf p.60 de la notice aménagements paysagers - Faar Paysage)

- Identification de l'entrée de site et requalification du stationnement / traitement paysager, action de renaturation, désimperméabilisation
- Création d'une halte vélo cyclotouristique à l'entrée de site
- Valorisation de la prairie et des abords du boisement comme un espace de pause, ludique et convivial : aménagement d'aire de jeux et de mobiliers
- Aménagement d'un espace de mise à l'eau pour les canoës : reprofilage de la berge en pente douce, «plage naturelle»
- Plantations sur talus, renforcement des haies et boisements existants pour masquer les covisibilités sur la départementale)
- Confortement et valorisation des lisières avec les riverains
- Gestion de la ripisylve, maintien des vues ouvertes sur le bourg
- Gestion différenciée / aménagement de traversées piétonnes et sentes naturelles

Site n° 5 - bords de la Boulogne à Saint Philbert de Grand Lieu

(cf p.77 de la notice aménagements paysagers - Faar Paysage)

- Requalification de l'entrée de site et du parking, traitement paysager
- Mise en valeur de la prairie et de sa situation «en balcon», ménageant des vues sur la rivière : création de mobiliers, assises dans la pente en accord avec les usages existants et évènementiels du site
- Prolongement des continuités piétonnes, promenade à travers la prairie
- Création d'un nouvel accès depuis l'avenue de Nantes
- Restaurer l'escalier existant
- Taille phytosanitaire et d'entretien de la ripisylve
- Aménagement des espaces de convivialité et ludiques en lisière du cheminement et soulignant le relief existant

Site n° 6 - bords de l'Ognon à Pont Saint Martin

Secteur Utrillo

(cf p.94 de la notice aménagements paysagers - Faar Paysage)

- Requalification de la limite par lisse béton entre les trottoirs et les parcelles du projet (Square parking Utrillo et site d'Utrillo)
- Création d'un accès plus direct depuis la rue Utrillo vers le site de projet
- Création d'un dispositif sur la façade de la halte nautique permettant de mieux l'identifier depuis la rue
- Valorisation de l'esplanade et des vues sur l'Ognon et marquage de la topographie du site par un jeu de gradinage
- Renforcement et renaturation de la berge et de la ripisylve / traitement d'une lisière naturelle végétale permettant de sécuriser les usages et usagers du jardin lié à la proximité de la rivière
- Requalification du ponton de la halte nautique



Secteur Quai des Romains

(cf p.95 de la notice aménagements paysagers - Faar Paysage)

- Restauration et valorisation de la cale publique, matérialisation du quai, de la cale et de ses usages (accès véhicule et retournement notamment)
- Valorisation de cet espace d'accueil et de promenade avec une halte vélo et de la signalétique d'accueil
- Aménagement d'une station pédagogique avec vue sur la rivière, grandes assises et panneaux de sensibilisation

Site n° 7 - port de la Halbrandière à Saint Aignan de Grand Lieu

(cf p.116 de la notice aménagements paysagers - Faar Paysage)

- Requalification des places de stationnement visiteurs en entrée de site
- Aménagement d'un seuil et d'une entrée de site permettant de limiter les accès véhicules et de prioriser le piéton et les vélos.
- Préservation de la vue et de la perspective sur le port, la «voute arborée».
- Délimitation des espaces privés et des espaces publics sur les abords du chemin, s'intégrant à la lisière boisée.
- Travail sur l'uniformisation des clôtures et accès des riverains.
- Reprofilage de la cale existante : problématique d'un léger modelé rendant difficile l'accès
- Renforcement et préservation de la berge par un dispositif de tunage pour amarrage des bateaux, embarcations et petites barques
- Petits travaux et préconisation de gestion : taille raisonnée des arbres, gestion différenciée et extensive des fossés

3. Adresses et communes d'implantation des sites de projet

Site n°1 - port de la Morinière à Port Saint Père

- Nom de la rue : rue de la Morinière
- Ville : Port Saint Père
- Lieu-Dit : Rue de la Morinière 44710 Port-Saint-Père
- Code Postal : 44710
- Département : 44-Loire-Atlantique
- Coordonnées géographiques : Long : 1°44'45"O Lat : 47°8'3"N

Site n°2 - marais de Prévard à Saint Leger les Vignes

- Nom de la rue : rue des Marais
- Ville : Saint-Léger-les-Vignes
- Lieu-Dit : Rue des Marais 44710 Saint-Léger-les-Vignes
- Code Postal : 44710
- Département : 44-Loire-Atlantique
- Coordonnées géographiques : Long : 1°43'59"O Lat : 47°8'3"N

Site n° 3 - bords du Tenu à Saint Mars de Coutais

- Nom de la rue : rue du Tenu
- Ville : Saint-Mars-de-Coutais
- Lieu-Dit : Rue du Tenu 44680 Saint-Mars-de-Coutais
- Code Postal : 44680
- Département : 44-Loire-Atlantique
- Coordonnées géographiques : Long : 1°44'21"O Lat : 47°6'47"N

Site n° 4 - port du Tenu à Machecoul - St Même

- Nom de la rue : rue du Tenu
- Ville : Machecoul-Saint-Même
- Lieu-Dit : Rue du tenu 44270 Machecoul-Saint-Même
- Code Postal : 44270
- Département : 44-Loire-Atlantique
- Coordonnées géographiques : Long : 1°47'33"O Lat : 47°1'16"N

Site n° 5 - bords de la Boulogne à Saint Philbert de Grand Lieu

- Nom de la rue : avenue de Nantes
- Ville : Saint-Philbert-de-Grand-Lieu
- Lieu-Dit : avenue de Nantes 44310 Saint-Philbert-de-Grand-Lieu
- Code Postal : 44310
- Département : 44-Loire-Atlantique
- Coordonnées géographiques : Long : 1°38'17"O Lat : 47°2'45"N

Site n° 6 - bords de l'Ognon à Pont Saint Martin → 2 localisations

- Nom de la rue : rue Maurice Utrillo
- Ville : Pont-Saint-Martin
- Lieu-Dit : rue Maurice Utrillo 44860 Pont-Saint-Martin
- Code Postal : 44860
- Département : 44-Loire-Atlantique
- Coordonnées géographiques : Long : 1°35'0"O Lat : 47°7'22"N



- Nom de la rue : quai des Romains
- Ville : Pont-Saint-Martin
- Lieu-Dit : quai des Romains 44860 Pont-Saint-Martin
- Code Postal : 44860
- Département : 44-Loire-Atlantique
- Coordonnées géographiques : Long : 1°35'1"O Lat : 47°7'17"N

Site n° 7 - port de la Halbrandière à Saint Aignan de Grand Lieu

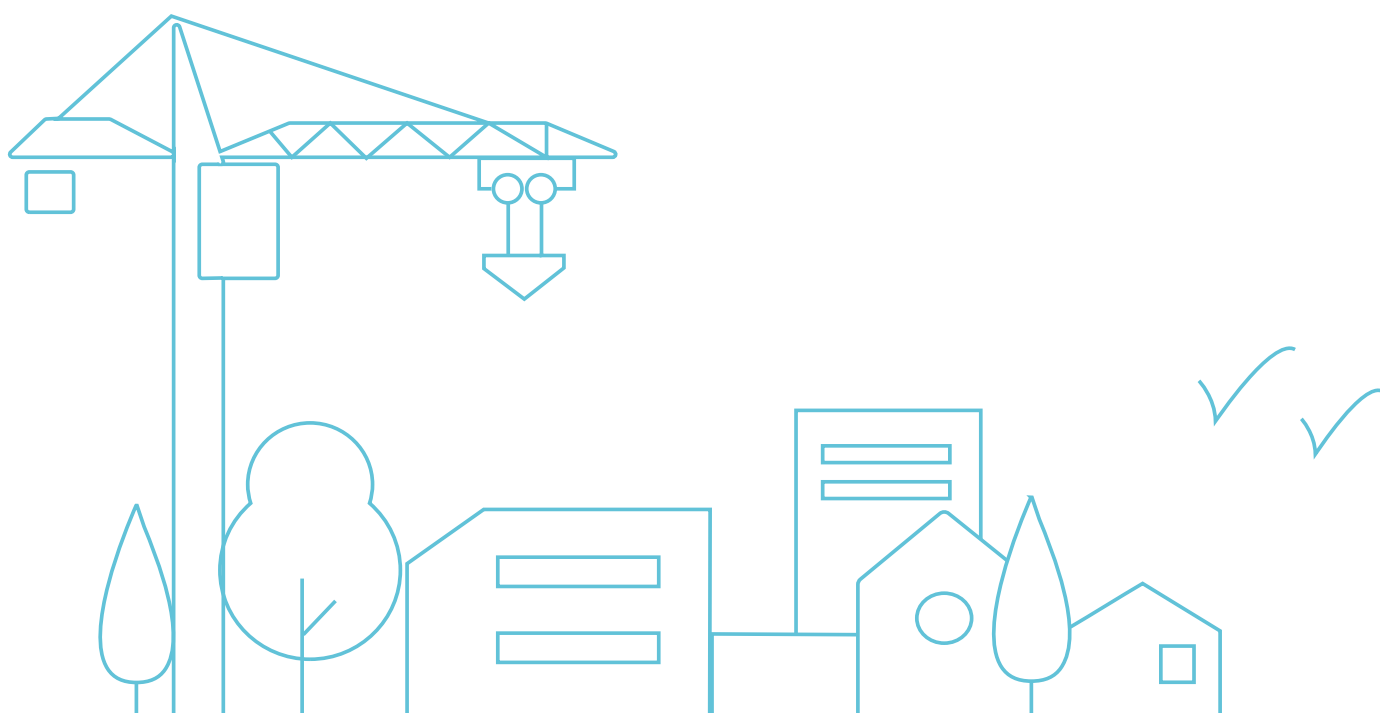
- Nom de la rue : route du Port de l'Halbrandière
- Ville : Saint-Aignan-Grandlieu
- Lieu-Dit : route du Port de l'Halbrandière 44860 Saint-Aignan-Grandlieu
- Code Postal : 44860
- Département : 44-Loire-Atlantique
- Coordonnées géographiques : Long : 1°37'3"O Lat : 47°7'9"N

Contact :

Gwenaëlle CLASS

06 32 25 11 47

g.class@lad44.fr



Loire-Atlantique développement

2 bd de l'Estuaire – CS 66207

44262 Nantes Cedex 02

Tél. : 02 40 20 20 44

www.loireatlantique-développement.fr